

Égypte : quand des prix trop bas menacent la disponibilité des médicaments

Compte Test - 2026-10-11 11:14:28 - Vu sur pharmacie.ma

L'Égypte engage une réforme importante de sa politique de fixation des prix des médicaments. L'objectif est de trouver un équilibre entre la nécessité de préserver l'accessibilité financière des traitements et celle de garantir la viabilité économique de leur production et de leur distribution. Cette réforme repose sur un constat : un prix administré trop bas, lorsqu'il ne couvre plus les coûts de production et de distribution, peut devenir un facteur de pénurie. Dans un environnement marqué par les fluctuations monétaires, l'inflation et l'augmentation des coûts industriels, certains médicaments peuvent devenir peu ou pas rentables et difficiles à fabriquer ou à commercialiser. Les laboratoires peuvent alors être tentés de réduire leur production, voire d'abandonner certaines spécialités. Pour limiter ces risques, l'Egyptian Drug Authority (EDA) a adopté la décision n° 480/2026, publiée le 23 septembre 2026, qui introduit une approche plus flexible de la fixation et de la révision des prix. Le nouveau mécanisme repose notamment sur une formule intégrant trois indicateurs économiques : 60 % pour l'évolution du taux de change, 30 % pour l'inflation et 10 % pour l'évolution des taux d'intérêt. Cette pondération vise à mieux tenir compte des variations des coûts supportés par les industriels. Le dispositif prévoit également des possibilités de révision périodique des prix, notamment lorsque certains paramètres économiques connaissent des variations suffisamment importantes. L'EDA entend ainsi réduire le décalage entre les prix réglementés et les réalités économiques du secteur pharmaceutique. La réforme concerne également les marges des différents intervenants de la chaîne de distribution. Pour certaines catégories de médicaments essentiels fabriqués localement, la marge du pharmacien est fixée à 22 % du prix public lorsque celui-ci est inférieur à 500 livres égyptiennes, et à 20 % au-delà. Pour certaines catégories de médicaments locaux ne figurant pas sur la liste des médicaments essentiels, les marges prévues atteignent respectivement 27 % et 25 %. Cette approche traduit la volonté de préserver non seulement les capacités de production industrielle, mais également l'équilibre économique des circuits de distribution. La réforme égyptienne présente un intérêt particulier pour les autres pays africains, notamment le Maroc, confrontés eux aussi à la nécessité de concilier maîtrise des dépenses pharmaceutiques, disponibilité des médicaments et pérennité économique des opérateurs. Elle soulève une question fondamentale : jusqu'où peut-on baisser le prix d'un médicament sans compromettre un médicament bon marché qui disparaît du marché ne constitue pas nécessairement une économie pour le système de santé. Les ruptures d'approvisionnement peuvent entraîner des substitutions thérapeutiques, des interruptions de traitement et des coûts supplémentaires. L'expérience égyptienne rappelle ainsi que la politique du médicament ne peut être évaluée uniquement à travers le niveau des prix. Elle doit également intégrer la continuité des approvisionnements et la viabilité de toute la chaîne pharmaceutique.